COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°03

Mardi 28 novembre 2023
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. ANDEOLE Éric, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : MM. LEFEBVRE Christian

Assiste : Mme DREUX Ophélia, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le mardi 16 janvier 2024

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

PV N°02 saison 2023-2024 est validé

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le vendredi 05 janvier 2024
Adresse mail : terrain@normandie.fff.fr

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **FONTAINE HENRY**

STADE MUNICIPAL – NNI 142750101
Cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN et du document transmis :
- AAC du 24.10.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **FONTAINE ETOUPEFOUR**

STADE JULES QUESNEL 1 – NNI 142740101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/06/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN et du document transmis :
- AOP du 03.10.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **LISIEUX**

STADE HENRI DUJARDIN 1 – NNI 143660201
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 26/02/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS (terrain de rugby), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
7. AFFAIRES DIVERSES

- **CAEN**

STADE VENOIX 1 – CLAUDE MERCIER – NNI 141180601
Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 15/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué du 11.11.2023.

La CRTIS que l'alimentation eau chaude sanitaire des vestiaires soit rétablie au plus vite.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE
8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **LISIEUX**

STADE LOUIS BIELMAN 2 – NNI 143660102
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 25.05.2021 :
  - Éclairement moyen : 170 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.69
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.81

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2025.

- **LISIEUX**

STADE LOUIS BIELMAN 6 – NNI 143660106
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 31.03.2021 :
  - Éclairement moyen : 289 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.67
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.82

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **MONDEVILLE**

STADE MICHEL FARRÉ – NNI 144370201
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 17/01/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 21.11.2023 :
    - Éclairement moyen : 397 Lux
    - Facteur d'uniformité U1h : 0.54
    - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmets le dossier à la CFTIS.

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 2 – NNI 147380102
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 03/12/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 31.10.2023 :
    - Éclairement moyen : 129 Lux
    - Facteur d'uniformité U1h : 0.28
    - Facteur d'uniformité U2h : 0.54

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2027.

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **ROUTOT**

COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS – NNI 275000101
Cette installation a été classé T5 SYN jusqu'au 11/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la visite de la CDTIS le 16/11/2023 et du rapport transmis.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 25/05/2027.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **VESLY**

STADE HENRY LEROY– NNI 276820101
Cette installation a été classé T6 PN jusqu'au 10/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 18 octobre 2023 effectué par M. LEBRET, Président de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 20.11.2012
- Plan de masse

La commission constate que la longueur du terrain est de 98 ML.
Au regard des éléments transmis, non-conformité majeure de la distance minimale de sécurité (2,5 m), la CRTIS prononce la mise en retrait du classement de cette installation.
La largeur du terrain peut être réduite à 62 ML pour obtenir les largeurs de zone de sécurité conformes.
Dans cette attente aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **LE VAL D'HAZEY**

STADE BERNARD HORCHOLE 2 – NNI 270220102
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 24.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 90 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.24
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.55

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2027.

- **LE VAL D'HAZEY**

STADE BERNARD HORCHOLE 3 – NNI 270220103
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 24.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 88 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.22
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.55

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2027.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **ALENCON**

STADE DE COURTEILLE 2 – NNI 610010202
Cette installation a été classé T7 PN jusqu'au 13/01/2018

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **GACÉ**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 611810101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 23/10/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **SAINT GAUBURGE SAINTE COLOMBE**

COMPLEXE SPORTIF – NNI 613890201
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 24/05/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **SAINT OUEN SUR ITON**

STADE LOUIS CHATELAIN – NNI 614400101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **VIMOUTIERS**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 615080101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 10/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov :

- **CONDÉ SUR SARTHE**

STADE MUNICIPAL – NNI 611170102
Cette installation a été classé T7 S jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 SYN PROV.

La commission constate que la date de mise en service du terrain est le 25/10/2023, elle demande la transmission d'un PV d'essais réglementaires avant le 25/10/2024.
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 SYN PROV jusqu'au 25/05/2024.

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN

- **FLERS**

STADE DU HAZE 3 – NNI 6111690103
Cette installation a été classé T7 PROV SYN jusqu'au 16/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 21/03/2033.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **ST GAUBURGE STE COLOMBE**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 613890101
Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **ST GAUBURGE STE COLOMBE**

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 613890102
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 03/12/2029.

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **VIMOUTIERS**

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 615080102
Cette installation a été classé T7 PN jusqu'au 12/12/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **MONTSENELLE**

STADE EMILE GUILLARD – NNI 502730201
Cette installation a été classé T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN et du document transmis :
- ACC du 16.10.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **ST CLAIR SUR L'ELLE**

STADE CEDRIC LEPLEY 2 – NNI 504550102
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de de classement initial en T7 PN et du document transmis :
- AOP du 26.09.2003

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **MARTINVAST**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 502940101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 09/10/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **ST CLAIR SUR L'ELLE**

STADE CEDRIC LEPLEY 1 – NNI 504550101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 09/04/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :
- AOP du 26.09.2003

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JOSEPH BOCHER 2 –-NNI 501291103
Cette installation a été classé T7 PN jusqu'au 22/05/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des informations concernant les vestiaires du complexe sportif.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 22/05/2028.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **BREHAL**

STADE MARTIAL WATRIN 1 – NNI 502730201
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande du club LA BREHALAISE du 10.11.2023.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande à la CDTIS d'effectuer une visite pour le classement de l'installation et de l'éclairage ainsi que pour le classement de l'installation STADE MARTIAL WATRIN 2 utilisée en compétition officielle.

- **AGNEAUX**

STADE DE LA FALAISE 1 – NNI 50000201
Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 19/01/2029

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué du 28.10.2023 qui note :

- *Plusieurs projecteurs en panne (1 par pylône sur les 36)*
- *Problème de propreté des vestiaires*
- *Revêtement parking en mauvais état*
- *Banc de touche situé à gauche en sortant des vestiaires vers le terrain complétement désolidarisé de sa base et dangereux*

La CRTIS demande que ces problèmes soient traités au plus vite et avant le 31 janvier 2024.
La CDTIS doit contrôler ces mises en conformité et transmettre son rapport à la CRTIS.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **CONDE SUR VIRE**

STADE HENRI BINET 2 – NNI 501390102
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 28/03/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier de classement initial éclairage en E6.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/03/2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JEAN JAURÉS – NNI 501290201
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 13.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 201 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JOSEPH BOCHER 1 – NNI 501291101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 13.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 155 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2025.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE JOSEPH BOCHER 2 – NNI 501291103
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 13.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 217 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

- **GRANVILLE**

STADE LOUIS DIOR 1 – NNI 502180101
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 23/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 26.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 362 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.51
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmets le dossier à la CFTIS.

- **GRANVILLE**

STADE DE LA CITÉ DES SPORTS 1 – NNI 502180201
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 19/04/24

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 26.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 120 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.29
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.51

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2025.

- **LA HAGUE**

STADE MAURICE SOULAGE 3 – NNI 500410103
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 09.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 150 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2025.

- **ST PIERRE EGLISE**

STADE COMMUNAUTAIRE – NNI 505390101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 07/11.2023 :
  - Éclairement moyen : 141 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2025.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

- **LA HAGUE**

STADE MAURICE SOULAGE 1 – NNI 500410101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 09.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 270 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **ROUEN**

STADE MARCEL LEMIRE 2 – NNI 765400203
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T7 et du document transmis :

- Rapport de visite du 9 novembre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **BIHOREL**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 2 – NNI 760950102
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10 octobre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 05.10.2001

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.
La CDTIS est chargée du contrôle de l'enlèvement des renforts non réglementaire avant le 31/03/2024.

- **BIHOREL**

STADE COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 3 – NNI 760950103
Cette installation a été classé T7 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10 octobre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 05.10.2001

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/11/2033.
La CDTIS est chargée du contrôle de l'enlèvement des renforts non réglementaire avant le 31/03/2024.

- **ROUEN**

CENTRE SPORTIF ANTOINE DE SAINT EXUPERY 1 – NNI 765400301
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15 novembre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **ROUEN**

STADE FRANCOIS SALOMON 1 – NNI 765400101
Cette installation a été classé T4 PN jusqu'au 32/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T4 PN

La commission demande que les tracés des zones techniques devant les bancs de touche soient réalisés réglementairement.
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 28/11/2033.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **ROUEN**

CENTRE SPORTIF ANTOINE DE SAINT EXUPERY 2 – NNI 765400302
Cette installation a été classé T5 SYN jusqu'au 01/03/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 et des documents transmis :
- Rapport de visite du 15 novembre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- Plan des vestiaires

La mise en service du terrain date du 01/03/2014, des essais doivent être réalisés avant le 01/03/2024.
Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande les tests in-situ récents du terrain synthétique.

- **ROUEN**

STADE FRANCE 1998 – NNI 765400401
Cette installation a été classé T7 SYN PROV jusqu'au 20/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande les tests in-situ récents du terrain synthétique.

- **ROUEN**

STADE FRANCOIS SALOMON 2 – NNI 765400102
Cette installation a été classé T7 SYN PROV jusqu'au 20/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/12/2030.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

- **AMFREVILLE LA MI VOIE**

STADE ROBERT TALBOT 2 – NNI 760050102
Cette installation a été classé A8 S jusqu'au 10/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande le retraçage en longueur de l'aire de jeu et le déplacement du but qui permettront le classement en niveau A5 S.

- **BIHOREL**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 4 – NNI 760950104
Cette installation a été classé A8 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8.

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **BIHOREL**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 5 – NNI 760950105
Cette installation a été classé A8 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8.

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **BIHOREL**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 6 – NNI 760950106
Cette installation a été classé A8 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8.

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **BIHOREL**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 7 – NNI 760950107
Cette installation a été classé A8 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8.

Au regard des éléments transmis, non-conformité mineure des renforts de but (art. 3.9.1.2), la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **BIHOREL**

STADE MARECHAL LECLERC – NNI 760950101
Cette installation a été classé T4 PN jusqu'au 28/02/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10 octobre 2023 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- Plan des vestiaires
- AOP du 05.10.2001

Au regard des éléments transmis, non-conformité majeure de la distance minimale de sécurité (2,5 m), la CRTIS prononce la mise en retrait du classement de cette installation.
La largeur du terrain peut être réduite à 64 ML pour obtenir les largeurs de zone de sécurité conformes.
Dans cette attente aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **ROUEN**

STADE MARCEL LEMIRE 3 – NNI 765400202
Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **ROGERVILLE**

STADE MICHEL HIDALGO – NNI 765330101
Cette installation a été classé T5 PN jusqu'au 06/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Au regard des éléments transmis, non-conformité majeure de la distance minimale de sécurité (2,5 m), la CRTIS prononce la mise en retrait du classement de cette installation.
Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 4 – NNI 764840104
Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 01/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué du 18 novembre 2023 qui note :

- *Absence d'eau chaude dans les vestiaires ainsi que de problème de détecteur éclairage dans les douches*

La CRTIS prend connaissance de la réponse de la Ville de Oissel en date du 20.11.2023 qui informe que le problème d'eau chaude constaté dans le vestiaire est résolu et que le problème de lumière est en cours de réparation (en attente de la livraison du matériel prévu dans le courant de la semaine).

La Commission demande à la CDTIS d'aller contrôler que les travaux ont bien été réalisés avant le 31/12/2023.

- **LE HAVRE**

STADE JACQUES PERCEPIED – NNI 763510601
Cette installation a été classé T5 SYN jusqu'au 20/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du courrier d'un Président de club en date du 06/11/2023.

La CRTIS demande que soit respecter l'article 4.2 des règlements et installations sportives qui précise :
« Les revêtements des murs et sols devront être sains et non altérés, ne présenter, aucun risque de blessure. »
La Commission demande à la CDTIS d'aller contrôler que les travaux ont bien été réalisés avant le 31/12/2023.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **SAINT PIERRE LES ELBEUF**

COMPLEXE SPORTIF DES HAUTS VENTS 1 – NNI 766400201
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 07.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 202 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.47
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2027.

- **SAINT PIERRE LES ELBEUF**

COMPLEXE SPORTIF DES HAUTS VENTS 2 – NNI 766400202
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 07.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 67 Lux (requis E7 : 75 lux mini)
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.25 (requis E7 ≥ 0,4)

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau EEntrainement jusqu'au 28/11/2027.

- **SAINT PIERRE LES ELBEUF**

COMPLEXE SPORTIF DES HAUTS VENTS 3 – NNI 766400203
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 07.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 70 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.06
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.20

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau EEntrainement jusqu'au 28/11/2027.

- **ST PIERRE DE VARENGEVILLE**

STADE REMI MOREL 1 – NNI 766360101
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 13.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 197 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2027.

- **ST PIERRE DE VARENGEVILLE**

STADE REMI MOREL 2 – NNI 766360102
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 13.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 197 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 28/11/2027.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **LE PETIT QUEVILLY**

STADE MICHEL MUTEL – NNI 764980201
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 23.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 413 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.51
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2025.

- **LE PETIT QUEVILLY**

STADE MAHMOUD TIARCI – NNI 764980202
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 23/02/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 23.11.2023 :
  - Éclairement moyen : 395 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.45
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmets le dossier à la CFTIS.

- **YVETOT**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 767580101
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 12.10.2023 :
  - Éclairement moyen : 297 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2027.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S